

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 25 avril 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Troussel

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Cranoly, M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 06-02 du 25 avril 2024

APPROBATION DE L'ACCORD DE PARTENARIAT POUR LE PROJET EUROPÉEN « FAVORISER LE VOLONTARIAT DES JEUNES POUR UNE CROISSANCE PERSONNELLE DANS UNE EUROPE PLUS SOCIALE »

La commission permanente du conseil départemental,

Vu la réglementation européenne (EU) 2021/1060, le règlement FEDER (EU) 2021/1058 et la réglementation (EU) 2021/1059 portant sur l'objectif Européen de coopération territoriale (Interreg) soutenu par le Fonds Européen de Développement Régional et les instruments de financement extérieurs,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 et l'arrêté interministériel du 8 mars 2016 modifié pris en son application,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la participation du Département au projet Favoriser le volontariat des jeunes pour une croissance personnelle et professionnelle dans une Europe plus sociale (« *YesVolunteer - Fostering youth volunteering for personal and professional growth in a more social Europe* ») en tant que chef de file du consortium ;

- APPROUVE le plan de financement ci-joint de la demande de subvention pour ce projet d'un montant de 1 215 503,90 euros et un coût total éligible de 1 544 377,00 euros ;

- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer le contrat de subvention, ainsi que tous actes, pièces et documents relatifs à cette affaire au nom et pour le compte du Département ;

- AUTORISE l'apposition du logo du Département, de l'Union Européenne et du programme Interreg sur l'ensemble des documents relatifs à ce projet ;



- AUTORISE le versement par le Département des sommes correspondant au remboursement des sommes engagées par les organisations partenaires du projet dans la limite du plan de financement joint.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.